

Arcueil, le 8 février 2024

Affaire suivie par : Michelle GUILLEMER
Référence : DES2/MCS/CP/MG

à l'attention des candidats individuels
Académies de Paris – Créteil – Versailles
Strasbourg

Objet : BTS Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie - Session 2024

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci – joint :

- le calendrier des épreuves ;
- le modèle de page de couverture de la note de synthèse ou du rapport d'activité de l'épreuve E6 (soutenance de projet) ;
- une note concernant le matériel dont vous devrez vous munir pour les épreuves ;
- l'attestation concernant l'utilisation des teintures de cils que vous devrez fournir le jour de votre épreuve de E41 (techniques professionnelles).

Informations relatives aux dossiers :

Pour l'épreuve orale E6, les documents devront parvenir au centre d'oral pour le **mardi 14 mai 2024, au plus tard**.

Il conviendra d'envoyer, dans une même enveloppe :

- la note de synthèse ou le rapport d'activités professionnelles (en double exemplaire) sous enveloppe sur laquelle figureront vos nom, numéro d'inscription, le numéro de l'épreuve et l'option choisie ;
- l'ensemble des documents attestant l'exécution des périodes en milieu professionnel, **conformément aux situations du candidat (annexe)**, dans une enveloppe portant les mentions : nom du candidat, numéro d'inscription et « documents attestant l'exécution des périodes en milieu professionnel ».

Les dossiers déposés sont **obligatoirement** constitués de documents originaux.

Il est conseillé d'effectuer une copie de tous les documents originaux qui sont transmis et qui pourront être demandés en cas de nouvelle présentation à l'examen, dans la limite de 3 ans.

Pour la soutenance, les candidats devront apporter leur ordinateur s'ils prévoient une présentation sur informatique. Aucun document ou élément non contenu dans leur dossier ne pourra être apporté le jour de la soutenance.

Vous devez vous assurer de la **validité des stages** présentés en vous référant à la **réglementation de l'examen** (arrêté du 30/10/2012, portant création du BTS), notamment quant à la **durée, à la période et aux types d'entreprises en lien avec l'option choisie**.

Attention (Arrêté du 22/07/2008) : La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante.

« Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré. La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- ✓ absence de dépôt du dossier,
- ✓ dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen,
- ✓ durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- ✓ documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet ».

Épreuve facultative « engagement étudiant » (article D643-15-1 du code de l'éducation) :

Les fiches « engagement étudiant » seront à transmettre au centre d'épreuve orale en même temps que le dossier de l'épreuve E6 Soutenance de projet. Ces fiches doivent être identiques à celles déposées via Cyclades lors de l'inscription à l'examen et à l'épreuve.

Le passage des épreuves facultatives « engagement étudiant » sera successif au passage de l'épreuve E6. La commission d'interrogation aura la même composition que celle de l'épreuve E6. Le passage des épreuves facultatives « engagement étudiant » sera intégré au programme de passage des candidats de l'épreuve E6.

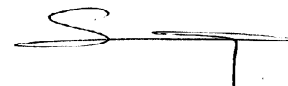
Informations relatives aux épreuves pratiques :

- U41 : les candidats mis en loge l'après-midi doivent **prévoir un déjeuner pour eux-mêmes et leur modèle, ainsi qu'une serviette ou un peignoir pour leur modèle pour se couvrir en cas de temps sans soin ;**
- U42 : les candidats mis en loge l'après-midi **doivent prévoir un déjeuner**. Vous pouvez prendre contact avec le centre d'épreuve avant l'épreuve pour connaître les logiciels à disposition.

Pièces jointes :

- *calendrier des épreuves*
- *page de couverture des dossiers*
- *pièces à fournir pour E6*
- *note aux candidats*
- *attestation des teintures de cils*

Pour le directeur et par délégation,
Le chef de la division de l'enseignement supérieur,



Marie-Cécile Sourzac